

La vieillesse : reflet d'une construction sociale du monde

Alain Pilon

Volume 3, Number 2, Fall 1990

Pratiques féministes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301095ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301095ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Le présent article démontre à l'aide de deux exemples le processus de construction de la vieillesse au Québec. Il fait ressortir que la vieillesse est devenue un enjeu d'intérêts sociaux en opposition. Dans un premier temps, l'auteur présente des éléments historiques et sociaux qui ont fait de la vieillesse une catégorie socio-économique. Dans un second temps, il élabore une critique en profondeur de la préparation à la retraite.

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pilon, A. (1990). La vieillesse : reflet d'une construction sociale du monde. *Nouvelles pratiques sociales*, 3(2), 141–146. <https://doi.org/10.7202/301095ar>



Les pratiques sociales au Québec

La vieillesse: reflet d'une construction sociale du monde

Alain PILON
Sociologue

Chargé de cours à l'Université de Montréal

Le présent article démontre à l'aide de deux exemples le processus de construction de la vieillesse au Québec. Il fait ressortir que la vieillesse est devenue un enjeu d'intérêts sociaux en opposition. Dans un premier temps, l'auteur présente des éléments historiques et sociaux qui ont fait de la vieillesse une catégorie socio-économique. Dans un second temps, il élabore une critique en profondeur de la préparation à la retraite.

*Moi, je n'suis pas comme les autres,
Ce sont eux qui me l'ont dit.
Mais ça n'est pas de ma faute,
Ils m'ont dit cela aussi...*

Anne SYLVESTRE¹

Portant le sceau d'un phénomène de société, la vieillesse relève de l'organisation de la vie collective. Outre, bien sûr, sa dimension physiologique – un donné –, la vieillesse est tout comme l'âge une réalité «[...] biologique, socialement manipulée et manipulable» (Bourdieu, 1984: 145). *La vieillesse n'existe pas comme telle.*

Un des obstacles épistémologiques qui se dresse en gérontologie, et aussi dans d'autres domaines des sciences sociales, réside dans leur méthode qui tend souvent à analyser les dimensions de la vieillesse *in vitro*, coupées et isolées de la réalité globale. Du coup, on attribue au phénomène étudié des traits singuliers ou des attitudes «propres» à l'âge avancé. Une rupture d'avec ce modèle d'interprétation de la réalité s'impose.

Le processus de fabrication de la vieillesse se déploie dans l'engrenage des rapports sociaux. Ainsi la vieillesse fait-elle l'objet d'intérêts en opposition, en lutte. À chacun sa vieillesse! Nous tenterons de cerner à deux niveaux la dynamique de ce processus dans la société québécoise. Dans un premier temps, nous identifierons des éléments historiques de la mutation de la vieillesse en catégorie socio-économique. Par la suite, nous présenterons, à l'intérieur d'une perspective critique, un type d'intervention dans le champ de la vieillesse, soit la préparation à la retraite.

LA VIEILLESSE COMME CATÉGORIE IMPRODUCTIVE ET ÉCONOMIQUEMENT DÉPENDANTE

Sous le poids de la société salariale, de l'économie marchande et de la subdivision du travail, les modes de vie dits traditionnels ont éclaté au Québec. La vieillesse a été métamorphosée sur plus d'un plan, devenant une catégorie sociale improductive et économiquement dépendante.

Une vieillesse improductive

Dans le sillage des changements sociaux liés à l'industrialisation, la vieillesse a été dévalorisée pour se retrouver en situation de désinsertion comme

1. Citée par JACQUARD (1983).

le décrivent des études anthropologiques (Arcand, 1982; Santerre, 1986). L'organisation sociale précapitaliste basée sur le travail agricole, l'économie de subsistance et la vie familiale multigénérationnelle réservait, selon Santerre, une valorisation aux individus vieillissants grâce, par exemple, à la possession d'une terre et d'un savoir empirique.

La structure manufacturière au Québec s'est consolidée pendant la seconde moitié du XIX^e siècle avec l'essor d'industries légère et lourde. L'expansion industrielle s'est appuyée, entre autres, sur les nouvelles technologies de l'époque, dont l'électricité, délogeant ainsi la machine à vapeur. Parallèlement, une gestion de la main-d'œuvre de type paternaliste a été abandonnée en faveur d'une gestion des «ressources humaines». Parallèlement, le marché de la main-d'œuvre a pris de l'expansion. À titre d'exemple, le nombre d'individus employés dans l'industrie manufacturière est passé de 141 921 à 201 273 entre les années 1911 et 1931, soit une croissance de 41,8 % (Linteau, Durocher et Robert, 1979: 378). Depuis, l'agriculture et la production artisanale comme activités économiques et modes de vie ont été progressivement marginalisés. Avec l'édification du salariat, l'urbanisation s'est également généralisée: en 1930, déjà 60 % de la population québécoise résidait dans les villes.

Dans ce contexte, la vieillesse ouvrière a affronté les règles du travail industriel qui, basées sur le taylorisme, ont conduit de façon générale à une dévalorisation de la main-d'œuvre. Dans ce mouvement, l'avance en âge a été perçue comme un obstacle aux impératifs économiques des entreprises tels leurs besoins en main-d'œuvre. Au demeurant, l'industrialisation a réorganisé la distribution de l'emploi selon l'âge; ce qui a généré l'éviction des plus âgés du marché du travail salarié, pivot central de la vie sociale. C'est pourquoi, dès 1921, seulement la moitié des hommes de 65 ans et plus occupaient encore un emploi (52,3 %).

Plus près de nous sur le plan historique, une redéfinition des âges supérieurs s'est à nouveau confirmée en faveur de la crise de l'emploi des années 1970-1980 (Pilon, 1985). Par exemple, parmi les hommes de 65 ans et plus, seulement 8,7 % participaient encore à la vie active en 1987 au Québec. Le taux d'activité cette fois des hommes âgés de 55-64 ans est passé de 74,8 à 61,8 % entre 1980 et 1987, déclinant ainsi de 16 points pendant que celui des hommes de tout âge chutait de seulement 1,7 point (Bureau de la statistique du Québec, 1989: 336). L'inactivité conduisant à la mise à l'écart du travail salarié par la retraite (de façon anticipée ou pas) se répand maintenant à la charnière de la soixantaine. Ainsi, devient-on vieux bien avant d'être âgé!

Le processus de décomposition du travail s'est développé de telle sorte qu'avec l'âge (et ses corollaires, la durée de vie active et l'ancienneté), le travail ouvrier ne constitue plus un cumul de connaissances et de savoir-faire suffisant pour générer un capital symbolique. Sur ce dernier reposait, avant ledit processus, une qualification socialement reconnue faisant la «force» des plus âgés. La transformation structurelle du travail a ainsi objectivé la dévalorisation de l'avance en âge. Reconsidérée mais surtout mésestimée comme potentiel productif peu rentable et moins «recyclable», la force de travail vieillissante est ainsi jugée apte au désœuvrement. Il y aura identification par la mise à la retraite d'une catégorie d'individus distincts en fonction de leur âge avancé, catégorie par surcroît économiquement «retraitable» (Harff, 1982) comme nous allons le voir maintenant.

Une vieillesse économiquement dépendante

La tendance à l'expulsion définitive du travail avec la retraite – la vieillesse symbolique – est venue interrompre, pour les plus âgés, la possibilité d'assurer leur autonomie économique. Improductive, la catégorie âgée est devenue économiquement dépendante d'un système institutionnel de politiques publiques de retraite et de vieillesse. Ce système prendra le relais du soutien familial et communautaire, structure d'«aidants naturels» de moins en moins efficace, sur lequel s'appuyaient les personnes âgées. Les mailles du tissu social s'étant depuis un certain temps quelque peu desserrées!

Les institutions de prise en charge directe des personnes âgées «nécessiteuses» (sans famille, par exemple), mais aussi pour les orphelins et les infirmes, ont pris racine il y a bien longtemps. En effet, le premier «hospice pour vieillards», l'Hôpital général de Québec, a été fondé en 1692 et celui de Montréal, en 1694. Ils seront les deux seuls établissements de la sorte jusqu'au début du XIX^e siècle. Il y aura une forte expansion des institutions pour «vieillards» entre 1840 et 1921, c'est-à-dire qu'il en apparaîtra une quarantaine. On en dénombrait 65 en 1954. Après la Première Guerre, on assiste à une catégorisation des établissements pour personnes âgées: les foyers pour couples, les hôpitaux pour malades chroniques et ceux pour les personnes aliénées (Poulin, 1956).

Le soutien aux personnes âgées a aussi été l'affaire de comités paroissiaux, des sociétés de bénévoles et de divers organismes de charité privée, telle la société Saint-Vincent-de-Paul pour les francophones. D'ailleurs, ces derniers «refilaient» les cas extrêmes aux hospices (les vieilles personnes) et aux orphelinats (Beaupré, 1984). Devant l'insuffisance de

ressources, ces services privés recevront une aide pécuniaire de l'État et des municipalités. Ce qui a, entre autres, conduit à la mise en place du Service d'assistance par la *Loi d'assistance publique* de 1921. On sait que cette mesure a constitué la principale structure du champ du bien-être au Québec jusque dans les années 60 (Vaillancourt, 1988: chap. 5).

D'autre part, pour satisfaire les besoins économiques des gens âgés, il existait, au tournant du siècle, des sociétés d'aide mutuelle et, à l'état embryonnaire, des régimes de retraite privés. Entre 1867 et 1920, 54 sociétés d'aide mutuelle ont vu le jour au Québec. Elles apportaient à leurs membres une protection contre les risques de vieillesse et d'invalidité (Poulin, 1956: 69). Une très faible minorité de personnes bénéficiaient à cette époque de rentes de régimes privés de retraite personnels et collectifs. Ces derniers ont, du reste, démarré au ralenti.

Le fédéral a adopté à deux reprises, soit en 1907 et en 1919, des lois devant faciliter l'achat personnel de rentes pour la vieillesse, mais peu de personnes salariées en avaient les moyens. Il récidive en 1957, en légiférant pour faciliter l'épargne par des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR). Par ailleurs, le premier régime de retraite privé collectif au Canada a été créé en 1874, soit celui de la compagnie de chemin de fer le Grand Tronc. Deux ans plus tard, en 1876, les fonctionnaires du gouvernement du Québec obtiendront une telle protection et, en 1880, les enseignants et les enseignantes au primaire firent de même. Mais en 1900, seulement trois entreprises au Canada offraient un régime de retraite à leur personnel employé. Au Québec, on n'en enregistrait que 494 avant 1950 (Cofirentes +, 1977: 22). Il faudra attendre au Canada (et au Québec) l'économie de guerre, et les pressions d'un mouvement syndical en croissance, pour assister à un essor de ces régimes (Stafford, 1987). À titre de comparaison, en 1986, 7 014 régimes complémentaires (privés) de retraite existaient au Québec.

Finalement, en 1936, la population âgée québécoise est devenue admissible à un programme de revenu public spécifique en raison de l'âge. Il existait bien, depuis 1927, la Loi fédérale d'assistance-vieillesse pour les personnes pauvres de 70 ans et plus, mais elle n'était pas encore appliquée au Québec². Outre l'assistance publique de 1921 pour les personnes en institution, il y avait, depuis les années 30, les programmes de secours directs pour les aptes au travail.

2. Quarante ans auparavant, soit en 1887, la Commission royale fédérale sur les relations du travail et du capital avait présenté dans un mémoire au gouvernement fédéral une proposition d'aide économique, sous forme de rentes, pour la population âgée (DESROSIERS et HÉROUX, 1973).

Des conflits de juridiction entre Ottawa et Québec, l'appel persistant aux valeurs chrétiennes et traditionnelles au sein de la société civile d'alors expliquent l'accord tardif du gouvernement libéral de Taschereau d'adhérer au programme fédéral de pension de vieillesse (Vaillancourt, 1974). De plus, le mouvement syndical, principale source de pression pour des réformes dans ce domaine, représentait une force sociale encore relativement faible au Québec: en effet, seulement 14 % de la population active était syndiquée en 1921 (Linteau *et al.*, 1979: 469).

Tout laisse croire qu'au moment où le Québec a adhéré au programme fédéral d'assistance-vieillesse, un grand nombre de gens âgés vivaient dans un état peu enviable. Seulement un Québécois sur quatre (24 %) de 65 ans et plus faisait encore partie de la main-d'œuvre active en 1941 (FTQ, 1964: 8). L'apport d'un revenu pour les personnes sans travail était donc des plus urgent. Rappelons que l'aide supplétive de l'État n'était accordée qu'à 70 ans.

Le développement ultérieur des politiques publiques et des régimes de retraite privés consolidera le nouveau statut économique de la vieillesse. D'une part, la structure fédérale de revenu à double volet de 1952, soit le programme d'assistance pour les pauvres de 65-69 ans et le programme universel pour toutes les personnes de 70 ans et plus et, d'autre part, le système contributoire obligatoire instauré en 1966, soit le Régime de rentes du Québec (RRQ), deviendront les piliers institutionnels de la confirmation de la vieillesse comme catégorie improductive et économiquement dépendante³. Les régimes de retraite complémentaires participeront, dans la sphère privée, à cette dynamique sociale. Tous ces régimes sont, on l'imagine facilement, aussi utilisés comme mécanismes d'expulsion du travail des individus âgés – des retraitables – en tant que sources de revenus se substituant au salaire (Pilon, 1985).

La vieillesse comme enjeu de droits sociaux

Dans cette dynamique d'éviction du travail salarié, et son corollaire la perte d'autonomie financière, le mouvement ouvrier organisé tentera de faire

3. Il est intéressant de prendre connaissance du parcours suivi depuis quelques décennies du processus d'«identification» (GUILLEMARD, 1980) de la population dite âgée, composée hier de «vieillards»; mais aujourd'hui de personnes «aînées». Progressivement à l'échelle du Canada et au Québec, entre 1927 et 1936, une partie de la population est devenue «âgée» à 70 ans, et ce, selon leur revenu. En 1952, indépendamment cette fois de leur situation financière, les individus de 70 ans et plus sont devenus des personnes «âgées» en bénéficiant de la pension universelle de Sécurité de vieillesse. En 1970, ce sont les gens de 65 ans et plus qui y ont eu droit. Finalement, depuis 1984, une personne salariée peut recevoir dès 60 ans une rente de retraite anticipée du Régime de rentes du Québec.

reconnaître pour les plus âgés des droits sociaux. L'action syndicale au Québec portera plus particulièrement sur la définition d'un âge de retraite, l'instauration de régimes d'assurance-retraite privés et publics et d'un programme de sécurité de la vieillesse (Pilon et David, 1990).

Au début du siècle, les préoccupations syndicales étaient surtout dirigées vers l'obtention de mesures pour les personnes en chômage et celles ayant subi un accident du travail. N'empêche que dès 1905, le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) faisait pression auprès du gouvernement fédéral pour l'adoption d'une mesure économique en faveur des personnes âgées. Nous trouvons toutefois jusque vers les années 50, dans le discours syndical – celui par exemple de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) devenue la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en 1960 –, une conception influencée par la morale religieuse (charité chrétienne, devoir familial, etc.) de l'aide à apporter à la population âgée.

Globalement, les revendications syndicales ont porté depuis sur une réduction du temps de travail par la délimitation d'un âge de retraite. En 1943, la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) devenue la FTQ en 1957 demande que l'âge de la retraite soit fixé à 60 ans; et aujourd'hui, les syndicats sont pour une retraite vers 55 ans. Les actions syndicales ont également mis l'accent sur l'instauration d'un régime de pension public universel dans les années 20 et sur celle d'un régime d'assurance contributoire public durant les années 50 et 60 (CTCC-CSN et FTQ). Ces dernières années, elles ont porté sur une réforme de l'ensemble du système public (bonification de la pension universelle, etc.)⁴. Il importe de souligner que, sous la pression syndicale, les revenus de retraite ont perdu leur caractère de «primes pour services rendus»; ils s'apparentent davantage à un salaire différé, constitué à même les contributions des personnes salariées et des employeurs.

Sans contredit, un des objectifs – et succès – du mouvement syndical a été de pousser l'État à intervenir dans la gestion économique de la vieillesse. Ce faisant, la perspective d'établir une responsabilité publique a contribué à déprivatiser les besoins de la population âgée.

4. Récemment, plusieurs revendications syndicales ont été intégrées dans la réforme, en vigueur à partir de janvier 1990, des régimes privés «complémentaires» de retraite au Québec, tels la transférabilité des droits acquis lors d'un changement d'emploi, la participation des salariés et salariées à temps partiel, l'accès à une rente différée après deux ans de cotisation et le versement d'une prestation au conjoint survivant.

Une redéfinition sociale de la vieillesse

Dans la mouvance des changements sociaux en relation avec l'industrialisation, la restructuration qu'a connue l'avance en âge a été la suivante: la vieillesse, qui jusqu'alors était ressentie comme un affaiblissement physique lié au grand âge, freinait la participation (totale ou partielle) aux travaux communautaires et familiaux d'avant la société industrielle. Cette vieillesse a été «industrialisée», car soumise à l'évaluation des règles normatives du travail salarié. Dès lors, ce n'est plus pour raison d'incapacité physique que l'individu vieillissant s'est vu attribuer un âge, par surcroît jugé (trop) avancé, mais sous prétexte d'incapacité professionnelle à satisfaire les exigences en main-d'œuvre au chapitre de la formation, de la santé ou encore en matière de coût salarial élevé⁵. Sur le plan juridique, vieillir a été traduit en «risque professionnel», comme l'entend Ewald (1982), pour être assumé par un système public de sécurité (pension de vieillesse) et d'assurance (rente de retraite).

Toutefois, prétendre que la frontière de la vieillesse a été retracée non plus par des limites physiques (socialement interprétées, du reste) mais par suite d'un jugement dépréciant le potentiel professionnel ne signifie pas pour autant la négation du «marquage biologique» (Cassou, 1988) des gens vieillissants. De nombreuses études ergonomiques et autres ont démontré l'existence d'un vieillissement différentiel selon les catégories professionnelles (Chanlat, 1983; Lavelle, 1989). L'usure par le travail ne relève pas de l'avance en âge en soi, mais de la combinaison de cette dernière (facteur intrinsèque) avec la pénibilité du travail subie et encaissée avec le temps (facteur extrinsèque).

C'est, somme toute, par des forces extérieures, environnantes – imposition de nouvelles normes de travail, destruction des modes de vie préindustriels – que la vieillesse, cette «chose sociale», a été repérée et transformée en catégorie économiquement dépendante et improductive. L'évolution des rapports collectifs de travail sous la pression de l'action syndicale a fait infléchir le mouvement d'«industrialisation» de la vieillesse vers une reconnaissance de droits sociaux.

5. Au Japon, c'est vers 55 ans que l'on situe une inadéquation (un «écart négatif croissant») entre la productivité et le salarié! (DE BROUCKER, 1988).

LA DÉFORMATION DES ENJEUX DE LA PRÉPARATION À LA RETRAITE

La préparation à la retraite est un autre mode de «façonnement» des enjeux structurant le vieillissement. Comment interprète-t-elle à sa manière les conditions de passage à la retraite?

Avant tout, que contient une session de préparation à la retraite? Elle comprend une dizaine de thèmes portant, entre autres, sur les questions financières, la santé, les services sociaux pour le troisième âge et l'adaptation psychologique à la retraite. Une session se déroule habituellement sur une période de trente heures en raison de dix rencontres de trois heures chacune. L'animateur ou l'animatrice a généralement recours à divers spécialistes comme personnes-ressources. Ce type d'intervention psycho-éducatif se veut préventif. Il fait la promotion d'une autogestion des répercussions personnelles et familiales apparemment causées par la retraite.

La situation au Québec

Au Québec, la réforme du système de la santé et des services sociaux des années 70 a posé les bases à la promotion de cette intervention dans le champ de la vieillesse. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette réforme qu'une politique de la vieillesse a été définie. Cette dernière est plus connue par l'appellation «Politique de maintien à domicile». Elle se résume à une série d'actions préventives de services de soin et d'aide, d'activités socioculturelles et de loisirs pour la population âgée vivant à domicile. L'objectif principal en est un de désinstitutionnalisation. Objectif d'une politique de normalisation, il vise plus particulièrement à assurer la poursuite de la vie dans le milieu naturel et l'autonomie de la population vieillissante. Dans ce cadre, la préparation à la retraite a eu comme fonction d'apporter un soutien à ces idéaux d'indépendance et d'autogestion de la vieillesse. Vers 1973, le ministère des Affaires sociales (MAS) a opté pour ce modèle d'intervention dans le champ de la vieillesse (Grandmaison, 1982).

Par la suite, la préparation à la retraite a gagné la faveur de plusieurs intervenants institutionnels. Par exemple, des Centres locaux de services communautaires (CLSC) en ont fait une activité dans leur programme d'action communautaire. Le ministère de l'Éducation s'est aussi impliqué. En effet, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'éducation aux adultes (DGÉA), un comité provincial de la retraite a été constitué en 1976. Il a encouragé les universités et les Collèges d'enseignement supérieur et professionnel (cégeps) à mettre sur pied de tels programmes en collaboration avec leurs services à la collectivité. C'est d'ailleurs en

collaboration avec l'Université de Montréal que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), par exemple, a constitué un programme syndical de préparation à la retraite qu'elle offre à ses membres depuis 1978. La FTQ a même organisé un colloque en 1981 sous le thème «Prendre en main sa retraite» (FTQ, 1986). La CSN et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) interviennent aussi auprès de leurs membres. De son côté, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) encourage les entreprises à intervenir dans ce domaine. Ce dernier a même tenu, en décembre 1987, un colloque sur ce sujet. On peut s'imaginer comment l'action patronale peut favoriser l'intégration des travailleuses et des travailleurs aux objectifs de l'entreprise et même faciliter l'exclusion en douce des plus âgés. De telles situations ont été, du reste, observées dans des industries québécoises (David et Pilon, 1990). Des spécialistes de la préparation à la retraite ont identifié clairement, lors d'un colloque sur les entreprises, en mars 1990, la préparation à la retraite comme moyen de gérer les problèmes posés par la présence d'une main-d'œuvre vieillissante comme la hausse des coûts salariaux⁶. En dernier lieu, des institutions financières (caisses, banques, compagnies d'assurances) et des firmes de consultants «offrent» également des services de planification de la retraite.

De plus, la gérontologie est venue donner un appui «scientifique» à cette démarche. Elle y accorde, en effet, un rôle important en la présentant comme un gage de satisfaction à la retraite. Soulignons l'apparition depuis quelques années au Québec d'une «presse gérontologique» (revues, livres) qui promeut aussi la planification de la retraite.

Par ailleurs, la préparation à la retraite bénéficie d'un accueil favorable auprès des individus. Cela est facilement compréhensible parce que la retraite suscite souvent un grand intérêt fort légitime, du reste. Plusieurs facteurs sociaux contribuent à mousser cet intérêt. Par exemple, la population retraitée se fait de plus en plus jeune: l'âge moyen de la prise de retraite au Québec est maintenant de 63 ans. De plus, le pouvoir d'achat des gens à la retraite s'est amélioré malgré les lacunes encore présentes à ce chapitre. Aussi, l'allongement de l'espérance de vie fait en sorte que les aléas de la vieillesse, la maladie et la perte d'autonomie fonctionnelle, sont repoussés vers ce que d'aucuns nomment le «quatrième âge». Comme période de vie, la retraite renferme plein d'espoirs. La préparation à la retraite arrive à point nommé.

6. Voir notre réponse à un tel «constat» (PILON, 1990). L'intervention de préparation à la retraite donne un «précieux» coup de main au processus de fabrication de la main-d'œuvre vieillissante en catégorie sociale improductive.

Au total, il y a au Québec une batterie d'intervenants institutionnels qui fait sienne cette action d'encadrement du passage à la retraite. Il n'est pas faux de prétendre qu'il y a consensus sur cette intervention et ses vertus. Comme nous allons le voir, cela ne légitime pas pour autant ce mode de gestion du vieillissement.

La préretraite: phase de nouveaux enjeux?

Dans l'approche de la préparation à la retraite, il y a construction en faux d'une situation problématique: la préretraite, phase précédant la retraite. Définie comme terrain d'intervention privilégié, du coup, on érige cette période en moment déterminant des futures conditions de vie des gens à la retraite. Tout se joue vers la cinquantaine?

Il y a tendance, en procédant de la sorte, à secondariser les déterminants des pratiques de retraite. Loin d'être liées à l'avance en âge ou dépendantes d'un recyclage de dernière minute, ces pratiques résultent des conditions de vie professionnelle exercée et du contexte hors-travail (Guillemard, 1972). Les pratiques ou styles de vie renvoient en réalité à des habitus de classe, à un capital économique et culturel, qui conditionnent les manières d'être, d'agir, comme le définit Bourdieu (1984). Pour paraphraser ce dernier, nous dirons qu'il y a des habitus de classe, donc des classes de retraite reflétant des retraites de classe. Et ce sont les classes qui voient leur capital symbolique déprécié, estimé comme illégitime car dépourvu de ressources, de biens et de potentialités, qui subissent vraisemblablement la retraite sous une forme de «mort sociale». Il est douteux que pour les travailleuses et les travailleurs – ces Mozart assassinés, dirait l'humaniste Saint-Exupéry –, ce modèle de réflexion sur leur vécu (et, du reste, de l'interprétation qu'ils s'en font) fasse en sorte que la retraite devienne autre chose, qualitativement différent de ce que leur condition de classe leur a apporté, enlevé ou interdit d'acquérir.

Nul doute que l'arrêt définitif de la vie de travail nécessite un ajustement du quotidien. Ce sont en somme les dimensions «instrumentales» et «vitales» (Linhart, 1982) du travail salarié telles la structure du temps et des relations sociales, la principale source du revenu (le salaire) et certaines conditions à l'identité de soi que la retraite bouleverse. Mais derrière ce que nous appellerons des effets de retraite, visibles, quantifiables, que les «spécialistes» qui interviennent (conseillers et conseillères en finances, en alimentation, en loisirs, etc.) savent si bien démontrer empiriquement aux personnes participantes, agissent subtilement des effets de classe. Ces derniers représentent des habitus qui structurent l'appréhension du monde, dont les réactions et les contrecoups provoqués et exacerbés par la mise à la retraite.

Dans cette optique interventionniste, on postule de plus que le passage à la retraite génère automatiquement une crise. L'erreur réside, croyons-nous, dans le fait de tracer un lien de causalité direct entre la prise de retraite et l'inadaptation à cette situation. Pourtant, le contraire est tout à fait plausible. Des effets de retraite peuvent être ressentis de manière fort différente parmi les individus. Pour les uns, ces effets de retraite dégénèrent en crise psychologique; pour les autres, ces effets n'attisent rien, pas de crise ni déchirement d'aucune sorte. Or cette situation sans crise ne démontre pas pour autant que la retraite conduit vers une nouvelle vie en rupture avec le contexte socioculturel du passé. Cette absence de tension s'expliquerait, selon nous, par le fait que cette période de temps libre – la retraite – prolonge une existence sans défi («un long fleuve tranquille»), définie de la sorte depuis longtemps pour plusieurs.

Au lieu de mettre au clair la genèse des inégales pratiques de retraite, d'identifier les facteurs sociaux qui structurent les modes de vie et de déceler les lieux où agir, on reconstruit l'objet – ici, la préretraite – de telle sorte que la problématique se résume à une question d'adaptation. Derrière cette approche se cache une conception de la retraite aux formes d'une «nouvelle vie-second départ» et dont la clé du succès se résume à dresser un bilan de sa vie et d'effectuer une mise au point. Ce faisant, on généralise l'idée que la retraite constitue une mobilité sociale ascendante pour tous et toutes.

Une question de prévention personnelle?

Une autre faille de cette conception inversée des enjeux du passage à la retraite réside dans sa marque de commerce: la prévention. Cette démarche se veut une action moderne de promotion des principes de prévention, de planification en vue de contrer des «facteurs de risque» (diminution de revenus, isolement, maladie, etc.) souvent en lien avec la retraite et le vieillissement.

Toute la démarche préparatoire à la retraite conduit l'individu à agir sur lui-même où, croit-on, réside le problème. Le contenu pédagogique de tels cours fait appel à la mobilisation du capital personnel pour détourner les contraintes de la retraite. Le gage de réussite d'une bonne retraite réside dans le cumul d'actions, tels la pratique de loisirs, la planification financière, le développement d'une saine alimentation, etc. Le tout doit permettre de bien vieillir, de devenir un retraité exemplaire. L'intervention est orientée vers une série de facteurs pris isolément et sur lesquels l'action ponctuelle est valorisée. La cible: les comportements potentiellement

problématiques à la réussite d'une bonne retraite. Ce faisant, on établit une hiérarchisation des comportements, des habitudes de vie saines et malsaines. La modération aurait-elle meilleur goût ? Indiscutablement, derrière cette approche, se dessine la conception libérale de «l'homo economicus» où l'individu est présenté comme maître de son environnement, libre de toutes attaches sociales contraignantes.

Cette responsabilisation de l'individu est encouragée à une époque où les dimensions sociales structurant la retraite n'ont jamais été aussi présentes. Le mode de vie à la retraite, loin d'être une affaire personnelle et privée, puise sa dynamique dans la vie professionnelle et les attitudes hors-travail; mais aussi dans les politiques publiques de retraite, dans les difficiles conditions d'insertion par la société civile de la population âgée – c'est-à-dire inactive –, et dans le type d'intervention du système médical pour ne citer que ces quelques facteurs.

En fait, le modèle d'intervention de la préparation à la retraite tire son origine de la politique d'intégration (Guillemard, 1980) déployée vers la population âgée. Cette politique encourage, comme nous l'avons vu précédemment, la promotion d'une vieillesse autonome, active, voire sans âge. Principes louables, force est de constater que cet objectif de démarginalisation par une action préventive et individuelle, comme la préparation à la retraite notamment, est teinté de valeurs extrêmement normatives entraînant ce que la sociologue française Anne-Marie Guillemard qualifie d'«assistance rénovée» envers la population ouvrière.

En résumé, l'intervention de préparation à la retraite résulte d'une interprétation théorique à l'objet boiteux. D'une part on définit, pour ne pas dire qu'on crée de toutes pièces, une phase déterminante, un moment choc: la préretraite. Ce faisant, on légitime une batterie d'interventions qui décomposent le passage à la retraite en aspects financier, psychologique, etc. De l'autre, on identifie un objectif d'action dite préventive qui repose essentiellement sur une appropriation personnelle de comportements novateurs devant garantir une retraite «épanouissante».

CONCLUSION: UNE CONSTRUCTION DU MONDE EN MONDES

La vieillesse reflète une construction sociale de la réalité. Certaines pratiques qui en découlent font en sorte que les vieux et les vieilles n'apparaissent

7. Le parallèle entre l'approche «individualisante» de la prévention dans le domaine de la retraite et celle qui est critiquée, avec raison, en santé apparaît fort intéressant. Voir, notamment, CHAUVENET (1978), CRAWFORD (1981) et MORABIA (1983).

pas comme les autres et, qui plus est, ces actions normatives leur disent bien subtilement que c'est de leur faute. À l'aide de deux exemples, nous avons essayé de démontrer ce processus d'interprétation du monde âgé au Québec.

Avec l'avènement des rapports sociaux capitalistes, la vieillesse est devenue une catégorie sociale dévalorisée. En se faisant expulser en périphérie du centre des rapports capitalistes, la population vieillissante – le salariat – s'est vue assigner un statut d'improductif et de dépendant économique. Simultanément, elle a été insérée dans les enjeux du monde du travail et de ceux de l'établissement d'un système de sécurité sociale public (fédéral et provincial) et privé consubstantiel aux exigences du nouveau mode de vie lié à l'industrialisation.

Des enjeux que soulève la vieillesse comme objet d'intérêts sociaux apparaissent également lors du passage à la retraite. Dans le cadre de la préparation à la retraite, on qualifie la phase précédant la retraite, la préretraite, comme lieu déterminant d'action. Et qui plus est, d'une action dite préventive et individualisante. En précisant de telle sorte la question de la transition du travail vers l'après-travail, on raie d'un trait ce que doit la retraite à des déterminants structurels.

En somme, différentes conceptions, et les pratiques conséquentes, transforment la vieillesse en un «intérêt». Elles convergent vers une construction du monde en mondes différentiels, hiérarchisés et distanciés. Des avenues déroutantes à éviter, et ce, en faveur de «nouvelles pratiques sociales», ont été clairement dépistées, espérons-le, dans cet article. Comme le dit Bourdieu à propos des lois sociales: «La mise au jour des lois tendanciennes est la condition de la réussite des actions visant à les démentir» (1984: 46). Si la connaissance sociologique dénaturalise la vieillesse, de même se doit-elle de défataliser les enjeux dont la vieillesse fait l'objet comme objet socialement construit.

Bibliographie

- ARCAND, B. (1982). «La construction culturelle de la vieillesse», *Anthropologie et Sociétés*, vol. 6, n° 3, 7-25.
- BEAUPRÉ, L. (1984). «Politiques sociales au Québec», *Intervention*, n° 69, 3-10.
- BOURDIEU, P. (1984). *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1989). *Le Québec statistique*, Québec, Les Publications du Québec.
- CASSOU, B. (1988). «Travail et vieillissement», *Gérontologie et Société*, n° 45, 6-13.

- CHANLAT, J.-F. (1983). «Usure différentielle au travail, classes sociales et santé: un aperçu des études épidémiologiques contemporaines», *Le Mouvement social*, juillet-septembre, n° 124, 153-170.
- CHAUVENET, A. (1978). *Médecines au choix, médecine de classes*, Paris, PUF.
- COFIRENTES + (1977). *La sécurité financière des personnes âgées au Québec*, Québec, Éditeur officiel.
- CRAWFORD, R. (1981). «C'est de ta faute: l'idéologie de la culpabilisation de la victime et ses applications dans les politiques de santé», dans BOZZINI, L., RENAUD, M. et al., *Médecine et société, les années 80*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 481-513.
- DAVID, H. et A. PILON (1990). «Les politiques d'entreprises manufacturières à l'égard de leur main-d'œuvre vieillissante», Actes du colloque *Le vieillissement au travail. Une question de jugement*, IRAT, Montréal, 88-91.
- DE BROUCKER, P. (1988). «Vieillesse et gestion du personnel au Japon», *Futuribles*, novembre, 25-40.
- DESROSIERS, R. et D. HÉROUX (1973). *Le travailleur québécois et le syndicalisme*, Montréal, PUQ.
- EWALD, F. (1982). «Risque et assurance», dans IMHOF, A.-E. (sous la direction de), *Le vieillissement: implications et conséquences de l'allongement de la vie humaine depuis le XVIII^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 93-103.
- FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ) (1964). *Mémoire présenté au gouvernement provincial du Québec concernant le projet de caisse de retraite*, Montréal.
- FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ) (1986). *Prendre en main sa retraite*, Montréal.
- GRANDMAISON, A. (1982). «La désinstitutionnalisation en regard de la population âgée: un phénomène paradoxal», *Intervention*, n° 64, 12-20.
- GUILLEMARD, A.-M. (1972). *La retraite, une mort sociale*, Paris, Mouton.
- GUILLEMARD, A.-M. (1977). «La préparation à la retraite. Surmonter une crise ou normer les conduites», *Gérontologie*, n° 26, mars, 23-30.
- GUILLEMARD, A.-M. (1980). *La vieillesse et l'État*, Paris, PUF.
- HARFF, Y. (1982). «Droit au repos et droit au travail, retraite de crise et marginalisation des travailleurs âgés», *Revue française des affaires sociales*, janv.-mars, n° 1, 18-38.
- JACQUARD, A. (1983). *Moi et les autres. Initiation à la génétique*, Paris, Seuil.
- KARSZ, S. (1988). «Déconstruire la vieillesse», *Les cahiers de la recherche sur le travail social*, n° 15, 33-45.
- LAVILLE, A. (1989). «Vieillesse et travail», *Le travail humain*, vol. 52, n° 1, 3-20.
- LENOIR, R. (1979). «L'invention du troisième âge et la constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, 57-82.
- LINHART, D. (1982). «Crise et travail», *Les temps modernes*, n° 450, 1284-1315.
- LINTEAU, P.-A., DUROCHER, R. et J.-C. ROBERT (1979). *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise*, Montréal, Boréal.

- MELCHERS, R. (1988). «La vieillesse ouvrière: normalités et gestion de la vie», *Déviance et Société*, vol. 12, n° 3, 197-236.
- MORABIA, A. (1983). *Médecine et socialisme. Politiques sanitaires en Suisse et dans les sociétés capitalistes avancées*, Lausanne, Éditions d'en bas.
- PILON, A. (1985). *Le vieillissement démographique et le processus d'exclusion des salariés âgés du travail*, mémoire de maîtrise, Montréal, département de sociologie, Université de Montréal.
- PILON, A. (1990). «Le vieillissement de la main-d'œuvre: où est le problème?», *Le Devoir*, 18 avril.
- PILON, A. et H. DAVID (1990). «Les actions syndicales et le droit à la retraite au Québec», Actes du colloque *Le vieillissement au travail. Une question de jugement*, IRAT, Montréal, 116-119.
- POULIN, G. (1956). «Les formes traditionnelles d'assistance des personnes âgées dans la province de Québec», *Service social*, vol. 6, n° 2, 62-69.
- SANTERRE, R. (1986). «Vieillir au Québec hier et aujourd'hui», *Cahiers de l'ACFAS*, n° 41, 247-267.
- STAFFORD, J. (1987). «The Class Struggle and the Rise of Private Pensions, 1900-1950», *Labour/Le Travail*, n° 20, 147-171.
- VAILLANCOURT, Y. (1974). *Les politiques sociales et les travailleurs, cahier 1, Les années 1900-1929*, Montréal, à compte d'auteur.
- VAILLANCOURT, Y. (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.